



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL

Réunion du 31 mars 2026

Préside : Mme Nadine Gautier

Présents : Mmes Ximena Barrientos, Julie Debbak – MM. Harry Nzingoula, Hassen Masmoudi

Excusés: MM. Gilles Dorie, Nuno Miguel

CRITERIUMS & PLATEAUX

Pour rappel, les licences des joueurs doivent être enregistrées au plus tard le Lundi soir précédent la rencontre officielle du Samedi. Au minimum 6 joueurs peuvent être alignés sur une feuille de match, à 5 joueurs l'équipe est considérée comme forfait.

FEUILLE DE MATCH

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium que l'élaboration d'une feuille de match est **OBLIGATOIRE**.

Vous trouverez ci-contre un lien vous aidant à la réalisation de la FMI : [ICI](#)

Enfin la commission rappelle que dans le cas où la FMI ne fonctionnerait pas, une feuille de match papier doit être rédigé et envoyé au district à la Technique, au plus tard le Mardi matin suivant la rencontre.

Concernant les plateaux U6 U7 U8 et U9, il en va de même pour la rédaction d'une feuille de match papier. **CHAQUE CLUB DEVRA RENDRE SA FICHE DE LICENCE, AVANT LE DEBUT DU PLATEAU AU RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR.**

En cas de non-présentation du document, le club accueillant aura la possibilité de ne pas faire participer le club concerné et de le déclarer comme forfait.

JOURNEE 8 : 28/03/26**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES en 2^{ème} appel :****U13**

54941219 : SOLITAIRE / PARIS SPORT CULTURE

U10

54910513 : BON CONSEIL / ES PARISIENNE

54910585 : BON CONSEIL / ES PARISIENNE

NON UTILISATION DE LA FMI :**Coupe U10****Match n°55430057 : PARIS ACASA / PARIS SPORT CULTURE**

Considérant le courriel du club de PARIS SPORT CULTURE nous précisant que son éducateur avait bien rempli une feuille de match et avait signé l'avant et l'après match.

Constatant qu'à la suite de la réception de ladite feuille de match, il s'avère que n'y figurent aucunes signatures dans les encarts alloués aux différentes procédures précitées,

Par conséquent,

La Commission demande des explications au club de PARIS ACASA au sujet de ces incohérences constatées.

PLATEAU U9Absence du club PARIS 13 ATLETICO sur le site de ACP15 : **3^{ème} FORFAIT = FORFAIT GENERAL**Absence du club de ESPERANCE PARIS 19 sur le site de MACCABI PARIS : **2^{ème} FORFAIT**Absence du club de JA MONTROUGE sur le site de MACCABI PARIS : **1^{er} FORFAIT****Coupes U10 ET U12**

Les tirages au sort des coupes U10 et U12 ont été effectués, et sont désormais publiés sur le site du district.

Rappel calendrier :

Quarts de finale : **11/04/2026**Demi-finales : **Au plus tard le 16/05/2026****FORFAITS :**

54934561 : LES ENFANTS DE PASSY U11 du 04/04

54934505 : LES ENFANTS DE PASSY U11 du 04/04

DOSSIER**DOSSIER 1 :**

Dossier transmis par la Commission Statuts et Règlements du 30/03/26

Coupe U12

Match n°55430193 du 21 mars 2026 opposant le PARIS ACASA et PARIS 15 AC

Considérant que, suite à une réclamation formulée par le club de PARIS 15 AC, la Commission des Statuts et Règlements, régulièrement saisie, a procédé à l'examen du dossier,

Considérant qu'à l'issue de cette étude, la Commission des Statuts et Règlements a retenu que le club de PARIS ACASA se trouvait en infraction avec les règlements en vigueur, justifiant ainsi la perte du match par pénalité,

Par ces motifs,

La commission qualifie pour le prochain tour le club de PARIS 15 AC

Catégories U8/U9

Le Président du district souhaite qu'un tournoi U8/U9 soit organisé au mois de juin.



ANNEXE FINANCIERE
FOOTBALL D'ANIMATION
2025 / 2026

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	40.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €